

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 22 MAI 2024

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Carlo RAUS, Carlo HEUERTZ, échevins ; Guy BINGEN, Claude COURTOIS, Yves GAFFINET, Samantha HUTMACHER, Kim KARTHEISER, Luc MEYER, Claudio MONGELLI, Charles WIRTGEN, conseillers.

1) Correspondance.

- Monsieur Beissel remercie les ouvriers communaux et le CGDIS pour leur intervention lors des inondations de la semaine passée.
- Monsieur Beissel informe que la Commune n'a actuellement pas besoin de recourir aux lignes de crédit votées par le Conseil communal. En effet, la Commune dispose à l'heure actuelle de 14,5 millions d'euros de liquidités sur ses comptes et la dotation étatique, qui sera versée prochainement, a été augmentée de 640.000 € par rapport au montant prévu dans le budget pour l'exercice 2024.
- L'Administration des Ponts et Chaussées a informé la Commune que les travaux de réaménagement du carrefour à Aspelt devraient débuter fin de l'année 2024 alors que le réaménagement de la route nationale N13 est prévu pour l'année 2026.

2) Questions écrites au Collège échevinal.

Avant de présenter la question écrite du parti CSV, Monsieur Courtois remercie Monsieur Beissel de faire dorénavant le point sur la situation financière de la Commune lors de chaque séance du Conseil communal.

Question écrite du parti CSV

Coordinateur sportif vun eiser Gemeng

Säit dem 1. Januar 2022 huet eis Gemeng, zesumme mat de Gemenge vu Réiser a vu Weiler, op Basis vun enger gemeinsamer Konventioun e Coordinateur sportif agestallt. Dës Konventioun leeft momentan bis den 31. Dezember 2024. Duerno gëtt se automatesch vu Joer zu Joer verlängert, ausser eng vun de concernéierte Partie géif e 6 Méint virdrun kënnen.

Vu dass de Gemengerot bis elo nach weider keng Informatiounen zu der Aarbecht vun dësem Coordinateur sportif krut, stellt d'CSV dem Schäfferot follgend Froen:

- Kann de Schäfferot eis soen, wou de Coordinateur sportif mat sengem Konzept fir eis Gemeng, sou wéi et an der Konventioun beschriwwen ass, drun ass?
- Kéint de Schäfferot de Coordinateur sportif an eng nächst Sëtzung vum Gemengerot invitéieren, fir dass en eis ka seng Aarbecht a säi Konzept virstellen?
- Wéi zefridden ass de Schäfferot bis elo mat der Aarbecht vum Coordinateur sportif mat der Zesummenaarbecht mat den 2 anere Gemengen am Kader vun der Konventioun? Soll dës Konventioun och nom 31. Dezember 2024 weider lafen?

Monsieur Beissel répond que le Collège échevinal ne dispose pas d'informations par rapport au travail du coordinateur sportif, n'ayant reçu ni des retours négatifs ni des retours positifs. Comme la Commune de Roeser a invité le coordinateur sportif à présenter son concept au Conseil communal, il est retenu que la Commune de Frisange l'invitera également à une réunion du Conseil communal afin de savoir où on en est avant de prendre une décision relative à la prolongation de la collaboration avec le coordinateur sportif.

Monsieur Courtois salue cette idée.

3) Approbation du règlement d'ordre interne concernant l'horaire mobile pour les services administratifs de la Commune de Frisange.

Monsieur Beissel présente le règlement d'ordre interne concernant l'horaire mobile pour les services administratifs de la Commune de Frisange aux membres du Conseil communal. Le règlement a été adapté aux dispositions légales en vigueur suite à une réunion avec le Ministère des affaires intérieures. Le règlement définit la durée normale de travail, la durée de travail journalier, la plage fixe, la plage mobile et la pause de midi ainsi que les heures d'ouverture pour le public et règle les congés, le compte épargne-temps (CET), les obligations en cas d'accident ou de maladie, les déplacements de service et le télétravail.

Le Conseil communal décide à l'unanimité la version adaptée du règlement d'ordre interne concernant l'horaire mobile pour les services administratifs de la Commune de Frisange telle que proposée par le Collège échevinal.

Vote : 11x pour

4) Cours session 2024/2025 – Organisation et fixation des honoraires des titulaires.

Le Collège échevinal propose d'organiser des cours de yoga, de gymnastique et de fitness, de gym douce, de zumba, de zumba kids, de VTT, de danse assise, de langue luxembourgeoise et de couture et de fixer les honoraires des titulaires à 75 € par heure.

Monsieur Gaffinet déplore que les années passées, la brochure avec le programme des cours a été distribuée durant les vacances d'été et que plusieurs personnes ont ainsi manqué le délai d'inscription.

Il est retenu que la Commune essaie de finaliser et de distribuer la brochure début juillet. Monsieur Beissel rajoute que les personnes intéressées sont inscrites sur une liste d'attente quand les cours sont complets.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'organiser pour la session 2024/2025 les cours proposés par le Collège échevinal, d'engager des moniteurs/trices pour dispenser les cours, de fixer forfaitairement les honoraires des titulaires à 75 € par heure et d'imputer les frais sur les articles budgétaires 3/220/642800/99001, 3/829/642800/99001, 3/829/642800/99002, 3/829/642800/99003, 3/890/642800/99001 et 3/890/642800/99003 relatifs aux différents cours.

Vote : 11x pour

5) Cours session 2024/2025 – Fixation des droits d'inscription.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de fixer les droits d'inscription à 50 € par personne et par cours pour la session 2024/2025, sauf pour le cours de langue luxembourgeoise qui est gratuit, et d'imputer les recettes sur les articles budgétaires 2/229/706160/99001, 2/829/706160/99001, 2/829/706160/99002, 2/829/706160/99003, 2/829/706160/99004, 2/829/706160/99005 et 2/890/706160/99003 relatifs aux différents cours.

Vote : 11x pour

6) Approbation d'un règlement de circulation.

Le Conseil communal confirme à l'unanimité le règlement temporaire de la circulation n°24/049, pris par le Collège échevinal en sa séance du 24 avril 2024, portant sur la

réglementation de la circulation sur la rue « Munnerëferstrooss » à Hellange afin de raccorder la maison n°18 à la canalisation, à partir du 20 mai 2024.

Vote : 11x pour

7) Approbation de la convention avec l'asbl « Gaart an Heem Uespelt ».

L'asbl « Gaart an Heem Uespelt » organise chaque année le concours « Village fleuri » dans les villages de la Commune de Frisange. Cette action est encouragée et soutenue par l'Administration communale, qui prend en charge les prix remis aux lauréats des trois villages. Le Collège échevinal propose de signer une convention avec l'asbl « Gaart an Heem Uespelt » afin de fixer les modalités de la participation communale.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention du 22 mai 2024 signée entre le Collège échevinal de la Commune de Frisange et « Gaart an Heem Uespelt a.s.b.l. ».

Vote : 11x pour

Monsieur Beissel profite de l'occasion pour remercier les membres de l'asbl « Gaart an Heem Uespelt » pour leur excellent travail.

8) Approbation de la convention avec Monsieur Serge Raus.

Monsieur Carlo Raus et Madame Samantha Hutmacher quittent la salle.

Monsieur Serge Raus met à la disposition de la Commune de Frisange une prairie pour l'organisation des activités de vacances du 16 juillet au 2 août 2024. Comme la durée de mise à disposition initialement prévue était de 2 semaines, l'indemnité pour la non-utilisation de la surface agricole est portée à 858,44 € pour compenser la perte de récolte.

Le Conseil communal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention entre Monsieur Serge Raus et l'Administration Communale de Frisange relative à la mise à disposition d'une prairie à Aspelt pour l'organisation des activités de vacances.

Vote : 9x pour

9) Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer de l'exercice 2023.

Monsieur Beissel présente l'état des recettes restant à recouvrer pour l'exercice 2023. À la clôture de l'exercice 2023 en date du 29 avril 2024, le montant de 90.860,39 € reste à recouvrer au niveau du budget ordinaire et le montant de 75.874,40 € au niveau du budget extraordinaire. Le receveur a demandé décharge pour le montant de 2.381,39 € résultant de factures impayées du service ordinaire.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de poursuivre les débiteurs au montant total de 164.353,40 € et d'accorder, pour des raisons sociales, décharge pour le montant total de 2.381,39 €.

Vote : 11x pour

10) Approbation de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année 2025.

Le Conseil communal décide à l'unanimité de fixer les taux multiplicateurs pour l'année d'imposition 2025 comme suit :

Impôt foncier :

Impôt	Taux	Catégorie d'immeuble
A	400%	Propriétés agricoles
B1	850%	Constructions industrielles et commerciales
B2	600%	Constructions à usage mixte
B3	320%	Constructions à autres usages
B4	320%	Maisons unifamiliales, maisons de rapport
B5	600%	Immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation
B6	600%	Terrains à bâtir à des fins d'habitation

* Impôt commercial : 300 %

et d'imputer ces recettes sur les articles budgétaires 2/170/707110/99001 relatif à l'impôt foncier et 2/170/707120/99001 relatif à l'impôt commercial.

Vote : 11x pour

11) Approbation d'un décompte.

Monsieur Beissel présente le décompte relatif à l'acquisition de mobilier pour l'école centrale durant l'exercice 2023.

Devis voté : 30.000 € TTC

Dépense effective : 29.894,73 € TTC

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le décompte relatif au programme 2023 pour l'acquisition de mobilier pour l'école centrale.

Vote : 11x pour

12) Approbation d'un subside spécial pour l'UGDA.

Le Collège échevinal propose d'allouer un subside de 50 € à l'UGDA pour adhérer au Comité de patronage dans le cadre de l'organisation du grand concert de Noël « Chrëscht dagsungen » le 7 décembre 2024 à Mersch.

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'accorder un subside spécial de 50 € à l'UGDA et d'imputer la dépense sur l'article budgétaire 3/111/615243/99001 relatif aux menues dépenses imprévues du Collège échevinal.

Vote : 11x pour

13) Droits de préemption.

/

14) Questions orales au Collège échevinal.

Monsieur Gaffinet demande si le Collège échevinal a prévu de prendre position sur la fermeture des bureaux de l'Adem à Dudelange. D'autres communes avoisinantes ont adressé un courrier au Ministre du Travail.

Le Collège échevinal n'avait pas pris de décision à ce sujet. Étant donné que le sujet a été abordé au sein du Conseil communal, il est retenu que la Commune de Frisange fera également un courrier demandant au Ministre du Travail de maintenir des bureaux de l'Adem dans la région afin de faciliter les démarches pour les demandeurs d'emploi de la Commune.

Monsieur Gaffinet est content de constater que les rapports des séances du Conseil communal de l'année 2023 ont été publiés récemment sur le site internet.

Monsieur Beissel informe le Conseil communal que les rapports des séances de septembre à décembre 2023 seront également publiés dans le prochain bulletin « Infoblat » et que dorénavant, la Commune publiera régulièrement des bulletins reprenant les rapports des séances du Conseil communal.

Monsieur Gaffinet demande quel sera l'aspect du carrefour de la rue « Robert Schuman-Strooss » (N3) avec la « Munnerëferstrooss » (N13) à Frisange après les travaux de réaménagement.

Monsieur Beissel répond que la Commune y aménage des murs secs avec des plantes indigènes.

Monsieur Courtois confirme que l'engagement d'un patrouilleur scolaire par la Commune a fait ses preuves pour sécuriser le passage pour piétons dans la rue « Robert Schuman-Strooss », augmentant ainsi la sécurité des élèves qui se rendent à pied à l'école. Or, quand les feux de signalisation du passage pour piétons devant la mairie étaient défectueux, le patrouilleur scolaire a réglé le trafic à cet endroit. Le parti CSV demande s'il est possible d'engager un patrouilleur scolaire supplémentaire ou de faire intervenir l'agent municipal dans une telle situation.

Monsieur Beissel répond que le patrouilleur scolaire est très important dans la rue « Robert Schuman-Strooss » parce que de nombreux automobilistes ignorent les feux rouges. Il a exceptionnellement été déplacé dans la rue « Munnerëferstrooss » parce que les feux de signalisation étaient défectueux pendant une semaine. L'agent municipal et les ouvriers communaux sont malheureusement très occupés à régler le trafic des parents d'élèves qui ne respectent toujours pas les limitations d'accès au campus scolaire et aux parkings. Le Collège échevinal veut évaluer la situation à mesure que les travaux de construction de la nouvelle école avancent afin de décider s'il y a besoin de recruter un patrouilleur scolaire supplémentaire.

Monsieur Courtois propose de projeter l'installation d'une zone 30 devant l'école.

À la demande de Monsieur Courtois, il est retenu que Monsieur Beissel fera parvenir aux membres du Conseil communal la présentation relative au devis supplémentaire pour la nouvelle mairie.

Monsieur Meyer rend attentif sur le stationnement désastreux le long de la route dans le village d'Aspelt, suite aux restrictions de stationnement sur la place de parking « Garer Plaz ».

Monsieur Beissel répond qu'il était nécessaire de réglementer le stationnement sur le parking « Garer Plaz » parce que le parking était toujours complet alors que les parkings P&R à Frisange et dans la région frontalière étaient très peu utilisés. Malheureusement le problème n'a pas été résolu, mais les voitures sont maintenant garées à d'autres endroits dans le village alors que les P&R restent toujours vides. Le Collège échevinal espère toujours que la situation s'améliore. Sinon l'unique solution sera l'instauration du parking résidentiel dans tout le village d'Aspelt.